



CODE DE TRANSPARENCE
SCPI ActivImmo

Janvier 2023

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le seul fonds concerné par ce code de transparence est la SCPI ActivImmo.

ActivImmo est une SCPI, société civile de placement immobilier à capital variable, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 853 533 594 et agréée par l'AMF le 26 juillet 2019.

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion d'ActivImmo est Alderan, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 538 704 979. Son siège social est situé 87 avenue Kléber à Paris 16^{ème}.

Son site internet, www.alderan.fr, présente la société, ses produits (en particulier la SCPI ActivImmo) et son équipe.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis ses débuts, Alderan est attachée à créer de la valeur pérenne. Cette création de valeur repose tant sur des critères financiers qu'extra financiers. En particulier, Alderan est convaincue que pour créer une valeur pérenne, il est nécessaire de respecter des critères environnementaux. C'est pourquoi depuis qu'ils existent, Alderan s'est attachée à obtenir des labels environnementaux pour ses immeubles (BREAM, HQE, ...). Alderan appliquait depuis plusieurs années une politique ISR non formalisée.

La labellisation ISR de la SCPI ActivImmo s'inscrit donc dans la suite logique de l'engagement d'Alderan. Ce véhicule se prête particulièrement bien à cet exercice car il s'inscrit dans la durée, ce qui permet de mettre en place une politique sur le long terme, dont on peut suivre les avancées.

A travers cette démarche, Alderan entend participer à la logistique durable de demain. Cette démarche repose notamment sur les axes suivants :

- En matière d'environnement : limiter les consommations d'énergie et d'eau des actifs, améliorer la prévention et la gestion des déchets sur site, favoriser la biodiversité sur les sites pertinents.
- En matière sociale : gérer efficacement les flux afin de limiter les nuisances pour les riverains et améliorer le confort des personnes travaillant dans les locaux (confort thermique et visuel, qualité des zones de détente...).
- En matière de gouvernance : éviter l'étalement urbain en privilégiant des sites existants, favoriser la résilience aux risques climatiques des actifs et engager nos prestataires vers davantage de durabilité.

Alderan implique ainsi dans sa démarche ESG l'ensemble des parties prenantes, qui interviennent sur ses bâtiments (locataires, prestataires en charge de l'entretien des bâtiments, entreprises de travaux, etc.).

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Alderan a été accompagné par Egis Conseil (société spécialisée dans l'immobilier durable) dans la formalisation de sa politique ISR et la mise en place de la documentation associée. Alderan a notamment synthétisé sa démarche d'investisseur responsable dans les documents suivants :

- Politique ESG de la SCPI ActivImmo
- Politique d'engagement des parties prenantes
- Le présent code de transparence

Par ailleurs, Alderan publiera dans le rapport annuel d'ActivImmo le compte rendu des actions ESG réalisée sur son patrimoine pendant l'année écoulée, ainsi que le classement des 5 actifs les mieux notés, des 5 actifs les moins bien notés, et des 5 actifs les plus significatifs en valeur.

L'ensemble de ces documents est accessible en libre accès sur le site Internet d'Alderan www.alderan.fr.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Le risque en matière d'atténuation aux changements climatiques est appréhendé dans les critères Energie et Emissions de GES du volet Environnement de la Grille ESG, notamment via le suivi des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone associée. Le plan d'actions intègre un double objectif : améliorer l'efficacité énergétique et la performance carbone des actifs.

Les risques physiques jugés les plus pertinents pour les actifs d'ActivImmo sont bien pris en compte par la grille d'analyse ESG. La partie résilience du volet Gouvernance permettant notamment d'évaluer si le site est adapté face aux risques actuel et futur liées à la température, à l'eau, à la sécheresse et au vent. Son évaluation se fait via l'outil Bat-Adapt de l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

La volonté de privilégier des sites existants, à proximité des villes permet de limiter l'artificialisation des sols (et donc de limiter le relargage du carbone séquestré dans les sols naturels) et de favoriser une logistique durable du dernier km (et donc limiter des émissions liées aux transports – premier secteur émetteur de GES en France et en Europe). L'activité d'Activimmo souhaite ainsi participer à l'avènement d'une économie bas carbone.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Alderan implique l'intégralité des équipes en charges de l'acquisition et de la gestion des immeubles (contrôle de 1^{er} niveau).

Ainsi l'équipe d'acquisition s'assure que les immeubles dont l'acquisition est envisagée ne contreviennent pas à la liste des critères ESG réhibitoires mise en place par la société de gestion (politique d'exclusion) et respectent les critères ESG de la grille. Si ce dernier entre dans une catégorie dite de « Best in Progress », alors l'équipe identifie les éventuelles améliorations qu'il faudra apporter à l'immeuble afin d'améliorer sa note ESG.

Ensuite, l'équipe d'asset management définit et met en œuvre une politique spécifique à chaque immeuble. Elle établit annuellement la note ESG de chaque immeuble et calcule la note globale de la SCPI.

L'ensemble de ces missions fait l'objet de contrôles de 2nd niveau permanent et périodique. Alderan délègue ce contrôle aux deux cabinets, 99 Advisory (permanent) et Regulation Partners (périodique), qui assurent déjà le contrôle réglementaire de la société de gestion.

Enfin, l'équipe commerciale intègre la prise en compte des enjeux ESG dans son discours commercial et ses supports à destination des distributeurs, ainsi que dans son reporting.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

L'ensemble des membres du pôle immobilier intègrent l'analyse des enjeux ESG à leurs missions quotidiennes, sous la supervision du référent ESG (qui est également Directeur Général d'ALDERAN et Gérant du Fonds). Il est donc difficile d'identifier un nombre d'ETP très précis dédié à l'ISR.

Néanmoins le poste d'un des salariés étant quasiment dédié à la collecte et la maîtrise de la donnée ESG, et à défaut d'une analyse plus poussée, il est donc évalué à 1 ETP.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

ALDERAN est membre de la commission ISR -ESG de l'ASPIM (Association Française des Sociétés de Placement Immobilier).

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au ce jour, seule la SCPI ActivImmo est labellisée, son encours est de 812M€ au 31 décembre 2022.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les actifs ISR représentent 85% des actifs sous gestion d'Alderan.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

ActivImmo est le seul fonds à ce jour portant le label ISR, toute la documentation est disponible sur le site internet d'Alderan : www.alderan.fr/

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

En prenant en compte les critères ESG au sein d'ActivImmo, Alderan entend participer à l'amélioration de la logistique de demain pour la rendre plus durable. Cette démarche repose notamment sur les axes suivants :

- En matière d'environnement : limiter les consommations d'énergie et d'eau des actifs, améliorer la prévention et la gestion des déchets sur site, favoriser la biodiversité sur les sites pertinents.
- En matière sociale : gérer efficacement les flux afin de limiter les nuisances pour les riverains et améliorer le confort des personnes travaillant dans les locaux (confort thermique et visuel, qualité des zones de détente...).
- En matière de gouvernance : éviter l'étalement urbain en privilégiant des sites existants, favoriser la résilience aux risques climatiques des actifs et engager nos prestataires vers davantage de durabilité.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ?

A titre liminaire, il convient de rappeler qu'ActivImmo investit dans des actifs immobiliers. Ce sont eux qui sont donc évalués au regard de l'ESG et non des émetteurs comme dans un fonds non immobilier.

Pour l'évaluation ESG de chaque actif, Alderan utilise les données suivantes pour ce faire :

- Diagnostic de performance énergétique et audit technique réalisés au moment de l'acquisition
- Suivi annuel des consommations d'eau et d'énergie des immeubles (facilité par l'usage de la plateforme Deepki)
- Analyse des éléments mis à disposition par les vendeurs des immeubles
- Questionnaires envoyés annuellement aux locataires
- Comité de suivi environnemental et social qui réunit ActivImmo et ses locataires.

L'ensemble de ces données est utilisé pour remplir la grille de notation ESG de chaque actif et ainsi déterminer la note globale du fonds.

Chaque année, chaque actif est réévalué selon les critères ESG par l'équipe du pôle Immobilier, en charge des acquisitions et de la gestion d'actifs, formée à l'ESG. Cette évaluation est revue par le référent ISR désigné (afin d'éviter le risque de dilution de la responsabilité).

Alderan fait au besoin appel à des cabinets spécialisés pour l'analyse des sujets d'ISR propres à son patrimoine.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

- En matière d'environnement : limiter les consommations d'énergie et d'eau des actifs, améliorer la prévention et la gestion des déchets sur site, favoriser la biodiversité sur les sites pertinents.
- En matière sociale : gérer efficacement les flux afin de limiter les nuisances pour les riverains et améliorer le confort des personnes travaillant dans les locaux (confort thermique et visuel, qualité des zones de détente...).
- En matière de gouvernance : éviter l'étalement urbain en privilégiant des sites existants, favoriser la résilience aux risques climatiques des actifs et engager nos prestataires vers davantage de durabilité.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Le risque en matière d'atténuation aux changements climatiques est appréhendé dans les critères Energie et Emissions de GES du volet Environnement de la Grille ESG, via une série d'indicateurs notamment les données de consommations d'énergie et d'empreinte carbone associée.

Les risques physiques jugés les plus pertinents pour les actifs d'ActivImmo sont bien pris en compte par la grille d'analyse ESG. La partie résilience du volet Gouvernance permettant notamment d'évaluer si le site est adapté face aux risques actuel et futur liées à la température, à l'eau, à la sécheresse et au vent. Son évaluation se fait via l'outil Bat-Adapt de l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation...) ?

La grille d'évaluation ESG a été co-construite avec la société Egis Conseil, experte en transition environnementale du secteur du bâtiment. Elle se base sur les référentiels disponibles (tels que l'OID) et la connaissance des meilleures pratiques en matière ESG pour le secteur de l'immobilier d'activité logistique.

A chaque dimension (environnementale, sociale et gouvernance) est associé un ensemble de critères (par exemple énergie, eau, etc.), elle-même déclinées en plusieurs indicateurs opérationnels (par exemple le critère énergie, inclut des éléments sur la consommation énergétique ou la production d'énergie renouvelable.).

A chaque indicateur est associée une note sur 100 points et une pondération en pourcentage de la note du critère. A chaque critère est associée une pondération en pourcentage de la note de la dimension. On peut ainsi déduire une note sur 100 par dimension. La dernière pondération se fait entre les dimensions E, S et G pour parvenir à la note finale, à savoir :

- 40% pour Environnement avec 5 critères (énergie, émissions de GES, eau, déchet et biodiversité) déclinée en 29 indicateurs
- 30% pour Social avec 4 critères (mobilité/accessibilité, santé et confort des occupants, services rendus aux occupants, relations avec les locataires) déclinée en 16 indicateurs
- 30% pour Gouvernance avec 4 critères déclinées (gestion de la chaîne d'approvisionnement, lutte contre l'étalement urbain, intégration au territoire, gestion des risques & résilience) en 13 indicateurs

A noter qu'en cas d'absence d'information, l'indicateur est noté 0.

Ainsi, la grille d'analyse ESG permet de caractériser le niveau de performance ESG atteint par l'actif, d'établir un plan d'amélioration et de suivre les efforts réalisés pour l'améliorer. La note finale démontre à la fois la capacité de l'actif à créer de la valeur extra-financière, et son ancrage dans son contexte environnemental et sociétal.

Alderan a choisi une approche en amélioration continue, avec notamment la majorité des actifs considérés dans une poche « best-in-progress ».

Plus de détails dans la politique ESG d'Alderan, disponible en ligne.

3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

A partir du moment où un immeuble a été analysé une première fois, il est ensuite analysé annuellement.

Alderan vise à noter l'intégralité du patrimoine d'ActivImmo, mais s'est fixé un seuil minimal de 90% des immeubles en valeur. En effet, l'établissement de la note d'un immeuble prend du temps ne serait-ce que pour rassembler puis analyser ses critères. Un immeuble acquis en fin d'année pourrait donc ne pas être évalué parce que cela est matériellement impossible à faire. En tout état de cause, il le sera l'année suivante.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'ESG est pris en compte à toutes les étapes de la construction du portefeuille.

Concernant la stratégie d'investissement, les acquisitions font l'objet d'une analyse ESG à toutes les étapes.

Une analyse préliminaire est réalisée par les équipes du pôle immobilier en vue d'un point de présélection. Sur la base des informations disponibles, l'équipe cherche à identifier des éventuels critères rédhibitoires au regard de la politique ESG d'ALDERAN, à savoir :

- Impacts environnementaux négatifs significatifs (une activité polluante avérée du locataire sur site sans mesure de protection de l'environnement)
- Site construit ou exploité en contravention avec des réglementations applicables
- L'exploitant est une entreprise dont le chiffre d'affaires est fortement lié au charbon ou qui poursuivent des projets de développement significatifs dans de nouvelles centrales à charbon.
- Pollution sur site qui présente un risque pour la santé des occupants et dépollution impossible
- Ni le vendeur ni le locataire en place ne doit être présent sur une des listes communément admises de surveillance et d'exclusion, ou n'avoir été condamné pour violations des conventions de référence en matière de corruption, de lutte-anti-blanchiment, de droits fondamentaux au travail.

Si de tels critères sont identifiés, l'actif ne pourra pas entrer dans le patrimoine d'ActivImmo.

Une première analyse ESG et une notation initiale de l'actif (ou du portefeuille le cas échéant) est ensuite réalisée pendant la phase de due-diligence. Elle s'appuie notamment sur l'audit technique confié à un bureau d'étude spécialisé externe. Ce dernier permet de mieux comprendre les caractéristiques techniques de l'actif, ses spécificités et son exploitation. Cette étape de pré-évaluation ESG d'un actif se fonde sur la grille de notation ESG. A ce stade des due-diligences, l'information sur l'actif peut encore s'avérer incomplète pour certains aspects. C'est la raison pour laquelle la note ESG initiale est provisoire et donc susceptible d'évoluer une fois l'actif acquis et entré en patrimoine.

Au moment du comité d'investissement, Alderan vérifie que la note obtenue est au-dessus de la note plancher et évalue si l'actif se trouve dans la poche « BEST IN CLASS » ou « BEST IN PROGRESS » :

- Si Alderan est dans une démarche best-in-progress, le fonds a tout de même défini une note dite « plancher » de **20/100**, permettant d'exclure des actifs dont le niveau ESG de départ est jugé trop faible pour rentrer dans le portefeuille.
- Un actif avec une note supérieure à **67/100** (la note dite « minimale») intègre la poche « BEST IN CLASS » du portefeuille de la SCPI Activimmo. Un investissement présentant une note inférieure à cette note ESG seuil, intégrera la poche « BEST IN PROGRESS », c'est-à-dire avec une approche en amélioration continue fondée sur un plan d'amélioration.

En phase de gestion, ALDERAN continue d'intégrer les enjeux ESG. Ainsi, 100% des actifs sous gestion de la SCPI doivent avoir subi une évaluation ESG complète dans l'année suivant leur acquisition. Cette première évaluation a pour objectif de compléter et de confirmer (ou de modifier si de nouveaux éléments sont portés à la connaissance de l'équipe de gestion du Pôle Immobilier) la note ESG initiale déterminée dans le cadre du process d'acquisition.

Cette évaluation est ensuite mise à jour tous les ans. Ce travail est coordonné et réalisé par les équipes du pôle immobilier et

les équipes de gestion collective, en collaboration avec les locataires (pour les aspects liés aux parties privatives) et les prestataires externes (pour les expertises techniques spécialisées).

En l'occurrence, Alderan s'engage à augmenter la note ESG moyenne de la poche best-in-progress du portefeuille de 20 points sur 100 au cours des trois prochaines années de gestion du portefeuille, à périmètre constant. Un package d'actions est prévu à l'échelle de l'ensemble du portefeuille (mise en place de sous-comptage énergie et eau, installation d'une gestion technique du bâtiment...) et des actions spécifiques par actif.

La SCPI Activimmo a prévu une procédure spécifique de gestion dédiée aux actifs montrant une évolution à la baisse de leur note ESG ou avec des résultats insatisfaisants par rapport au plan d'action initial. Si la note ESG d'un actif évolue à la baisse (par exemple, entre la note ESG évaluée en phase acquisition et celle constatée l'année 1, ou entre une année N et N+1) ou si l'actif n'atteint pas l'amélioration attendue (note ESG cible), Activimmo mettra en place un comité spécifique. Ce comité ad-hoc sera dédié à l'actif en question. Il permettra dans un premier lieu d'expliquer les raisons de cette évolution, puis le cas échéant de décider d'actions correctives et de suivre leur mise en place. Il a par définition vocation à être temporaire. Il se composera de l'équipe du pôle immobilier d'Activimmo et si besoin du/des locataire(s) du site.

Plus de détails dans la politique ESG d'Alderan, disponible en ligne.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La démarche d'acquisition d'Activimmo privilégie les sites existants, à proximité des villes permet de limiter l'artificialisation des sols et de favoriser une logistique durable du dernier km, ce qui est en ligne avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Par ailleurs Activimmo intègre une analyse sur les critères Energie, Emissions de GES et Résilience dans sa grille ESG, à savoir consommation énergétique, émissions de GES, adaptation du site face aux risques climatiques actuel et futur (liées à la température, à l'eau, à la sécheresse et au vent).

Ces éléments sont intégrés au moment de l'acquisition du bien. Tous les ans, les données chiffrées de consommations et associés sont réévalués. La partie résilience ne sera mise à jour que suite à des travaux ayant un impact sur le niveau de vulnérabilité de l'actif aux aléas climatiques (par exemple : travaux de structure, de toiture, intervention lourde sur les équipements techniques...).

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Alderan a pour objectif d'analyser à terme l'intégralité des immeubles détenus par Activimmo (comme décrit au 3.6). Cette question n'est donc pas applicable.

4.4. Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

En 2022, il n'y a pas eu de modification significative.

On peut cependant noter que la grille de notation a été adaptée de telle sorte qu'elle permet maintenant de suivre l'évolution des notations ESG de chaque actif au fil des ans pour confirmer (ou intervenir en cas de non-respect de) la trajectoire d'amélioration et vers la note cible.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Activimmo investissant dans des immeubles, cette problématique n'est pas directement applicable. Cependant, il n'est pas exclu qu'Activimmo loue une partie de ses locaux à des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Les prêts ou emprunts d'immeubles n'est pas pratiqué dans l'industrie immobilière. Activimmo ne le pratique pas.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les instruments dérivés pourraient être utilisés uniquement pour couvrir une dette à taux variable mais en aucun cas à titre d'investissement.

Il convient aussi de préciser que le taux d'endettement maximum d'ActivImmo est de 30% et que l'objectif est de maintenir un taux d'endettement quasi nul. L'utilisation éventuelle d'instrument dérivés restera donc extrêmement modérée.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

ActivImmo n'investit que dans des immeubles. Les OPC sont donc exclus.

5. CONTROLE ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

Un contrôle de 1er niveau est réalisé par l'équipe du pôle immobilier en charge des acquisitions et de la gestion des actifs. Il est formalisé lors des procès-verbaux d'investissement en phase acquisition et par la mise à jour annuelle de la grille ESG en phase de gestion.

Afin d'assurer un contrôle indépendant et de haute qualité, le contrôle de 2nd niveau des procédures ESG est effectué par le RCCI (externalisé auprès du cabinet Finegan, dont la mission a été étendue pour intégrer la dimension ESG) et formalisé dans la fiche de contrôle ISR. Alderan a confié le contrôle règlementaire et ESG à deux cabinets externes spécialisés dans ces domaines : le contrôle permanent est délégué au cabinet Finegan et le contrôle périodique au cabinet Regulation Partners.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

ActivImmo note chacun de ses actifs à l'aide d'une grille ESG, qui comprend 13 critères réparties en 58 critères. En fonction de sa note, chaque bâtiment est admis dans l'une des deux poche « best in progress » ou « best in class ». Ces notes pondérées par la valeur de l'actif permettent de donner la mesure du niveau ESG d'ActivImmo.

Les investisseurs pourront trouver dans le rapport annuel 2022 d'ActivImmo une section qui présente une synthèse de l'évaluation ESG de son patrimoine, notamment les éléments clefs pour les 5 actifs les plus significatifs en valeur, les cinq actifs les plus performants et les moins performants.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

ActivImmo étudie les 13 critères suivants, répartis en 58 indicateurs.

Domaine	Critères
Environnement	Energie
	Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
	Gestion de l'eau
	Gestion des déchets
	Biodiversité
Social	Mobilité / Accessibilité
	Santé & confort des occupants
	Services rendus aux occupants
	Relations avec les locataires
Gouvernance	Gestion de la chaîne d'approvisionnement
	Lutte contre l'étalement urbain
	Intégration au territoire
	Gestion des risques et résilience

Chaque indicateur est évalué et pondéré pour obtenir la note du critère. Chaque critère est ensuite pondéré pour définir la note du domaine. La concaténation globale fournit la note ESG de chaque bâtiment.

Alderan précise l'ensemble des indicateurs et la manière de les noter dans sa politique ESG. Alderan communiquera les résultats de ces évaluations dans le rapport annuel d'ActivImmo. L'ensemble de ces éléments seront disponibles sur le site internet.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

L'intégralité de la documentation en lien avec le label ISR sera publiée sur le site internet d'Alderan (pages ActivImmo)

De plus, tous les ans, dans le rapport annuel d'ActivImmo ; les investisseurs pourront trouver une section spécifique présentant la situation ESG du portefeuille.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La Société de gestion n'a pas de politique de vote. En effet, cette notion n'est pas applicable à l'immobilier car la société de gestion peut prendre directement toutes les décisions au sujet de chaque immeuble.

Alderan publie sa politique d'engagement sur son site internet.